

## Le dépôt des candidatures est clos

Une commune gersoise sans candidat



Le dépôt des candidatures est clos

Depuis jeudi 27 février 2020, à 18 h, il est trop tard.

C'était la date limite pour le dépôt des candidatures pour les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars.

La nouveauté 2020 consistait en ce que les candidats pouvaient déposer des listes comprenant deux noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir afin d'éviter une nouvelle élection en cas de démission ou de décès du maire.

**La campagne officielle du premier tour débutera lundi 2 mars avec l'affichage sur les panneaux mis en place par les mairies, et elle s'achèvera le samedi 14 mars à minuit.**

Mais pas de campagne officielle dans quatre communes d'Occitanie, en effet, trois dans le Lot (Lauzès, Sabadel-Lauzès et Orniac) et une dans le Gers ne sont pas venues enregistrer la moindre liste à la Préfecture.

Courties

Situé dans l'arrondissement de Mirande, avec ses 56 habitants au dernier recensement, Courties est un village, comme tous les villages gersois, à une grande différence près, déjà en 2014, il n'y avait pas eu de candidats à se présenter. Bruno Russo, artisan dans le bâtiment de 47 ans et enfant du pays, s'était finalement dévoué et porté candidat entre les deux tours, une possibilité prévue par la loi depuis 2013 dans les communes de moins de 1.000 habitants, pour éviter l'annulation du scrutin. Mais une mandature lui suffit, il n'a pas souhaité se représenter. Que peut-il arriver dans cette situation, retrouver le reportage réalisé par France Info à ce sujet.

### Que devient une commune sans candidat ?

La loi a prévu cette situation, c'est la Préfecture qui prendra la main dans les communes. Le Préfet désignera une délégation spéciale qui se chargera des affaires courantes dans ces municipalités (pas de votes de budget par exemple) en attendant une nouvelle élection. Si au bout du compte, personne ne souhaite se dévouer, **le Préfet peut alors prononcer la dissolution de la commune**, qui sera rattachée à une autre commune voisine.